

Termes et Conditions pour les auditeurs SPI4

Avec l'aide de leurs membres, CERISE et la SPTF ont créé SPI4, un outil universel d'évaluation de la performance sociale qui prend en compte les normes émergentes de performance sociale du secteur. SPI4 s'appuie sur l'expérience de SPI, l'un des outils d'évaluation de la performance sociale les plus utilisés. Depuis 2003, des centaines d'IMF ont utilisé SPI pour mieux évaluer et améliorer leurs pratiques, et SPI a été régulièrement mis à jour pour tenir compte des évolutions du secteur et de l'avis des utilisateurs.

SPI4 permet à ses utilisateurs d'évaluer leur niveau de mise en œuvre des Normes universelles de gestion de la performance sociale, qui incluent les Principes de protection des clients de la Smart Campaign.

SPI4 et le guide en ligne sont accessibles gratuitement pour toute personne ou organisation intéressée. SPI4 peut être utilisé en interne par les institutions financières (IF), comme base de dialogue, d'évaluation, de gestion ou comme outil de recherche.

En échange de l'utilisation de SPI4, CERISE requiert des auditeurs qu'ils se conforment aux exigences suivantes:

- SPI4 ne peut être appliqué qu'avec des IF qui ont accepté de participer à un audit de leurs performances sociales.
- Les auditeurs doivent toujours utiliser la version la plus récente de l'outil (vérifier sur le site de SPI4).
- Les auditeurs doivent informer CERISE lorsqu'ils conduisent un audit.
- Les auditeurs doivent nous tenir au courant des formations qu'ils proposent concernant l'outil SPI4. Ceci permet à CERISE d'avoir un suivi de celles-ci et de fournir les ressources nécessaires pour assurer l'harmonisation et l'actualisation des supports.
- Les auditeurs doivent accepter de suivre les [Normes d'Utilisation](#) lorsqu'ils conduisent un audit.
- SPI4 ne peut pas être utilisé à des fins purement commerciales. Les auditeurs peuvent être contractualisés pour conduire une évaluation mais doivent informer l'IMF (et l'employeur) de l'origine de l'outil, et facturer des honoraires raisonnables, c'est-à-dire acceptables pour l'IMF et s'inscrivant dans le cadre d'un appui à une finance éthique et responsable dans le pays d'activités.
- En contrepartie de l'utilisation de l'outil, les auditeurs doivent **accepter d'envoyer le questionnaire complet à CERISE**, en s'assurant d'avoir l'accord de l'institution financière de partager ses résultats avec CERISE. Tous les résultats restent anonymes. Ils sont saisis dans la base de données SPI4, qui permet aux IF de comparer leurs résultats avec ceux de groupes de pairs. Ce processus permet également à CERISE de faciliter le reporting au MIX.
- Le nom et le logo de "CERISE" ne peuvent être utilisés qu'avec l'accord explicite de CERISE.
- Les auditeurs doivent accepter de communiquer à CERISE toute suggestion d'amélioration de l'outil.

- CERISE se réserve le droit de conduire une vérification de la qualité de l'audit avant la publication ou la dissémination de tout rapport. CERISE peut contacter les IF après un audit conduit par un auditeur qualifié.
- Les organisations qui travaillent avec des auditeurs qualifiés acceptent d'avoir des procédures écrites pour l'application de SPI4. Les procédures doivent notamment spécifier comment l'organisation promeut la formation interne pour maintenir la capacité des équipes à conduire des audits sociaux de qualité. En l'absence de formation interne, l'organisation perd sa qualification lorsque les employés formés la quittent.
- On considère comme auditeurs internes des auditeurs qualifiés qui travaillent dans une IMF et qui utilisent leur qualification pour conduire des SPI4 au sein de leur propre organisation.
- Pour conserver leur qualification SPI4, les auditeurs doivent conduire au minimum un audit SPI4 tous les deux ans.
- Les auditeurs doivent respecter les règles suivantes :
 - **La transparence tout au long du processus** : les auditeurs doivent informer CERISE de leur travail et donner tous les documents produits (questionnaire SPI4, rapports de synthèse des résultats) à l'institution financière.
 - **Confidentialité des données** : les auditeurs SPI4 doivent respecter la nature confidentielle des informations collectées pendant l'audit.
 - **Efficacité** : les auditeurs SPI4 doivent s'efforcer d'être aussi efficaces que possible pour réduire le temps et les coûts pour les IF.
 - **Réalisation complète du processus** : les auditeurs SPI4 doivent finaliser le processus complet dans le cadre du programme établi avec l'IF. Cela implique de (i) remplir entièrement le questionnaire et (ii) produire une synthèse des résultats qui analyse les forces et les faiblesses, priorise les pistes d'amélioration dans un plan d'action, et identifie les ressources pour l'amélioration des pratiques.
 - **Liberté de choix** : les auditeurs SPI4 doivent respecter le droit des IF de choisir librement les outils qu'elles veulent utiliser pour la gestion des performances sociales. Les auditeurs SPI4 ne doivent pas imposer d'approches spécifiques.
 - **Conflit d'intérêt** : les auditeurs SPI4 doivent éviter tout conflit d'intérêt en poussant les IF à utiliser une approche ou une méthode spécifique qui entraînerait une opportunité directe d'emploi pour l'auditeur SPI4 et/ou un mauvais alignement avec les priorités réelles de l'IF.

L'auditeur SPI4 _____ Date _____